



Arrêté municipal

Arrêté temporaire de circulation et de stationnement

2025/18

Le Maire de la commune de SAINT-ROBERT, le 26 JUIN 2025,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-1 ; L2212-2 ; L2213-1 ; L2213-2.

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation du bal des pompiers d'Ayen programmé le vendredi 04 juillet 2025 sur le territoire de la commune et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques du Bourg de Saint-Robert, de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRETE

Article 1 : Pour le bon déroulement du bal des pompiers d'Ayen ; la rue Jacques Ranoux, la place de la Prévôté, la rue Edouard Blanchard, l'Impasse de Beauroire et la place Siméon Bourzat ; à SAINT-ROBERT, seront fermées à la circulation le vendredi 04 juillet 2025 à partir de 8 heures jusqu'au samedi 05 juillet 2025 à 06 heures.

Article 2 : A compter du vendredi 04 juillet 2025 à partir de 8 heures jusqu'au samedi 05 juillet 2025 à 06 heures le stationnement sera interdit place de la Prévôté.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les organisateurs

Article 4 : Des places de parking seront à la disposition des visiteurs à la salle Saint-Libéral.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché pendant toute la durée de la manifestation.

Article 6 : Le présent arrêté sera adressé à :

- M le Commandant de Gendarmerie d'Objat.
- Au bureau de l'amicale des pompiers d'Ayen.

Le Maire,
Claude ACHARD,

